
Mairie – réunion du conseil municipal du 09 novembre 2015

Ordre du jour :

- Projet de fusion des Portes-Normandes et le Grand-Évreux, avec la présence de M. BOREGGIO,
- Vote pour la commune nouvelle,
- Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
- Emplacement de l'antenne de téléphone mobile,
- Questions diverses (construction du groupe scolaire)

La séance est ouverte à 20h00.

Sont présents à la séance : Max CONFAIS – Jérôme LEGRAND – Sébastien COUVREUX – Stéphane DUMAS – Karine OLLIVIER – Hervé GLORENNEC – Thomas CONFAIS – Christophe VINCENT – François GONDINET

Secrétaire de séance : François GONDINET

Absents excusés : Philippe DE BROUCKER et Jacky LEGRAND donnent leurs pouvoirs respectivement à Jérôme LEGRAND et Karine OLLIVIER

La construction du nouveau groupe scolaire :

L'appel d'offre de la construction de l'école a été dépouillé par l'assemblée du SIVOS, la délibération sera rendue aux entreprises prétendantes, un délai légal de deux semaines est disponible pour d'éventuelles contestations.

L'ensemble du conseil vote l'accord de la mise en chantier de l'école.

L'appel d'offre a été cadré selon les caractéristiques suivantes :

- capacité d'accueil de **150 élèves**,
- **5 salles de classe**, et des 3 salles de motricité – arts plastiques – repos,
- des pièces de bureau et salle des maîtres,
- des locaux de sanitaires – entretien – circulation et techniques,
- un budget de 1,2 millions d'euros,

Le projet est jalonné par les étapes suivantes :

- fin novembre 2015 : concertation avec les parents d'élèves et les professeurs,
- fin novembre 2015 : attribution du maître d'œuvre pour le dépôt de l'APS (avant projet sommaire) auprès de la préfecture et du conseil départemental pour obtenir les subventions pouvant atteindre 75 % du budget,
- objectif de mise en service en 2017,

Emplacement de l'antenne de téléphone mobile :

L'antenne actuelle de téléphonie mobile au sommet du château d'eau est installée par l'opérateur ORANGE. L'emplacement de cette antenne n'est plus conforme aux exigences de sécurité demandées par la loi.

Un opérateur propose de monter une antenne qui accueillera tous les réseaux de téléphonie.

Un terrain de 20 arrhes accessible rue du Parc, en dehors des habitations et appartenant à Mme BOURLAY sera racheté par la commune si l'étude du sol fourni un résultat positif.

Le logement dans le bâtiment de la mairie :

Aucune demande n'a été déposée, le conseil décide de baisser le loyer à 495 € mensuel hors charge, et d'élargir la publication de l'offre sur plusieurs médias (*leboncoin.fr et autres*), en charge M. Hervé GLORENNEC.

Les cloches de l'église :

La mairie a reçu de la part de l'assureur les indemnités des frais des travaux, la mairie a pris contact avec les entrepreneurs pour la réparation.

Projet de fusion de la CCPN et le Grand-Évreux-Agglomération (GEA) :

La présence de M. BOREGGIO, Président de la CCPN (Communauté de Communes des Portes Normandes), a été invité par le conseil de St Germain afin de nous éclairer sur les avantages et les contraintes du projet de fusion avec le GEA (Grand Évreux Agglomération).

M. BOREGGIO a été retenu par ses fonctions, et n'a pas participé à notre conseil.

L'ensemble du conseil a voté pour le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Le vote pour la commune nouvelle :

Le conseil vote à main levée pour ou contre l'adhésion de St Germain au projet de commune nouvelle avec Quessigny et Garencières :

- 4 voix pour, constituées de : le Maire M. M.CONFAIS – M.Th.CONFAIS – M.H.GLORENNEC – M.F.GONDINET.
- 7 voix contre, constituées de : les adjoints M.Jérôme LEGRAND et M.S.COUVREUX – Mme K.OLLIVIER – M.Jacky LEGRAND – M.St.DUMAS – M.Ph.DEBROUCKER – M.Ch.VINCENT.

Le projet de commune nouvelle avec Quessigny et Garencières n'est donc pas accepté par St Germain.